

INFO LIVE

Entretien et culture de l'olivier



SANS
certiphyto

INFOLIVE n° 5

19 avril 2019

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2019>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

ISSN 2264-6701

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

CEIL DE PAON et CERCOSPORIOSE	Les parcelles doivent être protégées avant les prochaines pluies car le risque de contaminations est fort.
TEIGNE	C'est le moment d'évaluer l'intensité d'infestation de teigne par des comptages.
MOUCHE	Vous pouvez installer des pièges à phosphate diammonique.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (Afidol), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



Afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Pyrénées-Méditerranée



Avons
Centre de conseil

ŒIL DE PAON

☞ Observations * :

Dans certaines parcelles, les pluies survenues au cours de la première quinzaine du mois d'avril ont pu lessiver les protections cupriques. (Voir le tableau ci-contre). Les contaminations qui interviennent au cours du mois d'avril entraîneront l'apparition de nouvelles taches au cours du mois de mai.

Le BSV n°5 du 19 avril signale :

-dans l'Hérault : fortes sorties de taches dans les vergers mal protégés à l'automne, et *a fortiori* dans les vergers non protégés.

-dans le Gard : sorties de taches, généralement moins importantes que dans l'Hérault.

-dans les Bouches-du-Rhône : beaucoup de taches, surtout dans les vergers mal taillés ou mal protégés.

-dans les Alpes-de-Haute-Provence : nombreuses apparitions de taches.

☞ Évaluation du risque :

Le risque de contaminations est **fort**.

Les conditions météorologiques prévues sont très favorables aux contaminations.

Nous vous incitons très fortement à surveiller la météo et les dégâts dans votre parcelle.

☞ Préconisations :

Surveillez la météo ! Votre parcelle doit absolument être protégée avant les prochaines pluies avec un produit à base de cuivre.

Si vous décidez de traiter, vous pouvez appliquer 1 kg/ha de cuivre-métal (ce qui correspond à 5 kg/ha de bouillie bordelaise, par exemple).

Dép.	Stations météorologiques	Pluviométrie du 1 ^{er} au 15 avril 2019
04	Château-Arnoux-Saint-Auban	50 mm
06	Nice – Côte d'Azur	48 mm
07	Bourg-Saint-Andéol	16 mm
11	Luc-sur-Orbieu	13 mm
13	Salon-de-Provence	21 mm
26	Tulette	27 mm
30	Nîmes – Garons	15 mm
34	Montpellier – Fréjorgues	8 mm
66	Perpignan – Rivesaltes	17 mm
83	Toulon – Le Baou	27 mm
84	Avignon	28 mm

CERCOSPORIOSE

Le BSV n°5 du 19 avril signale :

-dans l'Hérault et le Gard : La variété Picholine est plus touchée qu'Olivière. Toutefois, la sécheresse du mois de mars a retardé la sortie des sporulations (feutrage grisâtre sur la face inférieure des feuilles) qui restent timides (on observe surtout la chlorose sur la face supérieure). Les pluies des prochaines semaines et les forts niveaux d'humidité de l'air vont probablement générer des sporulations importantes.

-dans les Bouches-du-Rhône : beaucoup de symptômes, surtout dans les vergers mal taillés ou mal protégés.

-dans les Alpes-de-Haute-Provence : peu de présence observée.

Les protections cupriques appliquées contre l'œil-de-paon permettent de limiter le développement de la cercosporiose.

TEIGNE

☞ **Observations** * :

Le BSV indique l'observation de galeries de teigne dans les parcelles à des niveaux normaux.

☞ **Évaluation du risque** :

Pour évaluer l'importance de la population de teigne, vous pouvez déterminer le pourcentage de feuilles avec présence de galeries filiformes causées par les larves de premier stade (voir photos ci-dessous).

Estimation du niveau de population de teigne : quelles galeries compter ?	
 <p>oui</p>	 <p>non</p>
<p><i>Pour estimer le niveau d'infestation de la parcelle par les teignes, on doit déterminer le pourcentage de feuilles minées par les larves de premier stade. Ainsi, les symptômes sur feuilles à prendre en compte pour cette estimation sont seulement les galeries filiformes. Ces galeries sont très fines (larges de ½ mm) et allongées (longues de 20 à 25 mm). (Photo de gauche).</i></p> <p><i>Les autres galeries ne doivent pas être prises en compte. Celles qu'on observe sur la photo de droite ont été forées par des larves de 2^{ème} ou 3^{ème} stade. Ces galeries sont généralement circulaires, en forme de pastille de 3 mm de diamètre environ.</i></p>	

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10% de feuilles minées. Au delà de ce seuil, on pourra envisager un traitement.

Cet insecte est responsable d'une partie de la destruction des fleurs avec la génération de printemps, mais surtout de la chute des olives en septembre avec la génération d'automne. Celle-ci étant très difficile à combattre, nous préconisons la lutte sur la génération de printemps.

☛ Préconisations :

Si vous avez constaté au moins 10% de feuilles minées, alors vous pourrez appliquer un traitement à base de ***Bacillus thuringiensis*** au stade « boutons blancs ». Ce stade va être atteint mi-mai sur les zones précoces, proches du littoral. Dans les zones les plus tardives, il faudra attendre début juin.

La lutte contre la teigne avec *Bacillus thuringiensis*

Le Bacillus thuringiensis est une bactérie qui produit un toxine nocive pour les larves de lépidoptère (chenilles). Cette toxine se fixe sur des récepteurs particuliers dans l'intestin des chenilles, qui ne peuvent plus se nourrir et meurent rapidement. Il n'existe pas de récepteur équivalent dans les intestins des autres insectes, ce qui confère à ces insecticides une bonne spécificité et un faible impact sur l'environnement.

Pour être efficace les spécialités à base de Bacillus thuringiensis doivent être ingérées par les chenilles de teigne : il faut donc mouiller suffisamment le feuillage pour bien atteindre toutes les feuilles. Il faut généralement prévoir plus de 600 L/ha, et qu'il fasse beau dans les jours qui suivent l'application. S'il pleut ou s'il fait froid, renouvelez l'application une semaine ou 10 jours plus tard.

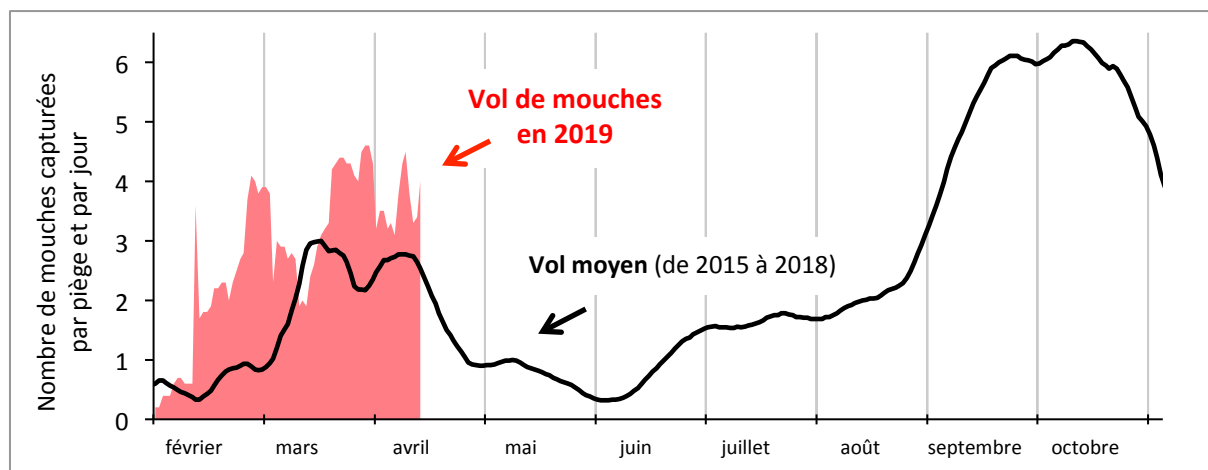


Inflorescence d'olivier au stade « boutons blancs » avec dégâts précoces de teigne (à droite sur la photo)

MOUCHE

☞ Observations * :

Avec les températures douces de ce début d'année, le vol printanier des mouches a débuté plus tôt que d'habitude, et plus intensément.



☞ Évaluation du risque :

Les mouches qu'on observe en mars/avril sont inoffensives puisque les arbres ne portent pas d'olives. Mais attention, certaines de ces mouches pourront survivre et piquer les olives au mois de juillet.

☞ Préconisations :



Vous pouvez fabriquer vous-même et installer dans votre parcelle dès maintenant un système de piégeage attractif, à l'aide de bouteilles en plastique transparent, contenant une solution de phosphate diammonique. Ces captures permettent de limiter la population de mouches.

En cliquant, sur les liens suivant, vous pourrez :

- visionner une vidéo sur la fabrication des pièges :

<https://www.youtube.com/watch?v=5Zqa9kULAFE>

- consulter une fiche de fabrication des pièges :

http://afidol.org/wp-content/uploads/2016/04/piegeage_massif_2017.pdf

- savoir où trouver du phosphate diammonique :

<http://afidol.org/oleiculteur/fournisseurs-de-phosphate-diammonique/>

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole, ISSN 2264 – 6701

Rédacteur en chef : Christian Pinatel ; Phytosanitaire : Willy Couanon

Fertilisation et irrigation : Sébastien Le Verge

Centre Technique de l'Olivier – 22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 82 99